



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

agrocarburants

Question écrite n° 60471

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de l'écologie sur la date de publication du rapport de l'ADEME sur le bilan écologique des biocarburants qui était prévue en septembre 2009. Les résultats de ce rapport sont attendus car ils doivent permettre d'établir les chiffres de la rentabilité énergétique et de l'impact sur les gaz à effet de serre des biocarburants. Il lui demande donc de lui indiquer si ce rapport doit être publié prochainement.

Texte de la réponse

La France s'est engagée dans un programme ambitieux de développement des biocarburants et met en oeuvre une série de mesures permettant d'encourager leur production et leur mise sur le marché. Ainsi, l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants, initialement prévu pour 2010 par la directive européenne 2003/30/CE, a été avancé à 2008 et porté à 7 % en 2010 (en équivalence énergétique). Toutefois, les débats issus du Grenelle de l'environnement ont montré que des précautions doivent être prises pour s'assurer que les biocarburants consommés respectent les principes de durabilité. Dans cette perspective, une étude a été confiée à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) afin de réaliser une analyse critique et une actualisation des études existantes portant sur les bilans énergétiques et environnementaux des biocarburants de première génération. Le groupe de travail mis en place dans ce cadre comprend toutes les parties prenantes : les représentants des filières agricoles et industrielles concernées, les instituts techniques (Institut national de la recherche agronomique INRA, Institut français du pétrole IFP, ADEME) ainsi que les services de l'État compétents. Une synthèse de cette étude a été mise en ligne en septembre 2009. Toutefois, l'étude n'était pas complètement achevée, la revue critique n'ayant pas validé toutes les filières. Le document a été rapidement retiré. Depuis le 8 avril 2010, l'étude finale « analyses de cycle de vie appliquées aux biocarburants de première génération consommés en France » est disponible en ligne, dans sa totalité, sur les sites de l'ADEME, du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche (MAAP) et du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat (MEEDDM). Elle comprend : le rapport de BiolS (cabinet sélectionné après appel d'offres) ; une revue critique réalisée par un cabinet indépendant ; une compilation de fiches d'avis des membres du groupe de travail. Elle confirme que les biocarburants actuellement utilisés en France présentent des bilans « gaz à effet de serre » (GES) du puits à la roue qui satisfont les exigences de la directive européenne 2009/28/CE relative aux énergies renouvelables (réduction d'au moins 35 % des émissions de GES). Elle souligne l'importance des changements d'affectation des sols et des bilans de protoxyde d'azote dans les résultats, qu'ils sont susceptibles de beaucoup modifier. Par exemple, le retournement d'une prairie pour y planter des cultures à des fins énergétiques dégraderait beaucoup ce résultat. C'est pourquoi ces éléments doivent être considérés avec attention.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60471

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 13 octobre 2009, page 9605

Réponse publiée le : 19 octobre 2010, page 11417